

Rapport sur la durabilité 2024



Inhalt

1	Principes.....	3
2	Objectifs et mise en œuvre.....	3
3	Partie qualitative	4
4	Partie quantitative	7
	Annexe.....	13

1 Principes

La PAT BVG se penche activement depuis de nombreuses années sur les différents aspects de la durabilité. À l'occasion de l'élaboration des priorités stratégies 2019 – 2023, le conseil de fondation a constaté en 2018 que les thématiques de la durabilité et de l'éthique devaient être prises en compte et mises en application dans le cadre de l'activité de placement. Les conditions-cadres ont été fixées dans le règlement de placement du 18 novembre 2021 dans l'article 11 «Durabilité, éthique et stratégie climatique». En outre, la stratégie en matière de durabilité et de climat est publiée sur le site Internet de la PAT BVG¹.

Engagement envers la durabilité et la stratégie climatique

La PAT BVG prend au sérieux son devoir de diligence fiduciaire et tient compte, dans son activité de placement, de tous les risques liés au portefeuille, y compris les risques climatiques. Elle a décidé de mettre en œuvre les mesures visant à réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses placements et de minimiser l'empreinte carbone dans le portefeuille.

Néanmoins, la mission principale de la PAT BVG consiste toujours à investir dans des placements orientés rendement qui tiennent compte de l'évolution des obligations et permettent de fournir des prestations attrayantes vis-à-vis des assurés.

La politique de durabilité de la PAT BVG repose sur différents principes, dont la Constitution fédérale ainsi que des conventions signées par la Suisse. Celles-ci sont fortement marquées par les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies² qui appelle les entreprises à respecter les droits de l'Homme, se conformer aux normes de travail, promouvoir la protection de l'environnement et lutter contre la corruption.

Principes de la politique de durabilité

La PAT BVG veille à ce que ses gérants de fortune externes soient signataires des principes des Nations Unies (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies) et qu'ils s'engagent à tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de toutes leurs activités. En outre, la grande majorité des gérants de fortune externes disposent d'une affiliation à Swiss Sustainable Finance (SSF³).

Sélection des partenaires

En outre, les asset managers externes tiennent compte des ratings de durabilité tels que ceux de MSCI ou d'autres agences de notation. Dans le choix de ses partenaires, la PAT BVG accorde depuis de nombreuses années une grande importance aux critères ESG (environnement, social et gouvernance).

2 Objectifs et mise en œuvre

La PAT BVG investit d'ores et déjà dans des énergies renouvelables et plus respectueuses de l'environnement, par exemple dans des parcs éoliens au nord de

Mise en œuvre des critères de durabilité

¹ [https://www.pat-bvg.ch/fr/downloads/#/](https://www.pat-bvg.ch/fr/downloads#/)

² Source: United Nations Global Compact ([Les dix principes | UN Global Compact Network Switzerland & Liechtenstein](#))

³ Affiliation à la SSF

l'Europe ou des installations photovoltaïques au sud de l'Europe. Par ailleurs, les placements présentant une plus faible intensité d'émissions de CO₂ sont privilégiés lors du choix de nouveaux investissements. Nous renonçons délibérément à investir dans les matières premières fossiles. Les investissements passifs en actions sur indices s'alignent sur les directives de la «SVVK-ASIR» (Association suisse pour des investissements responsables⁴). Il existe en outre une collaboration entre la PAT BVG et la fondation Ethos. La totalité du quota mondial des actions sera neutralisée en CO₂. Pour les biens immobiliers directement détenus, un plan de réduction carbone est en cours d'élaboration, avec pour objectif une amélioration notable de la compatibilité climatique.

3 Partie qualitative

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb) est en vigueur depuis 2014. Les caisses de pension doivent consigner dans leurs règlements comment elles exercent les droits de vote des actionnaires dans les sociétés anonymes suisses dans l'intérêt des assurés. Les actionnaires ne peuvent exercer leurs droits de vote que dans le cadre des actions qu'ils détiennent. En ce qui concerne les actions auprès de fonds de placement ou de fondations de placement, il est possible de donner une recommandation de vote à titre indicatif. Toutefois, le droit de vote appartient à l'institution de placement. PAT BVG ne donne aucune recommandation de vote au sein des fonds ou fondations de placement. Dans l'intérêt des assurés, PAT BVG a défini les conditions suivantes en matière de vote:

- a) au sein de la part d'actions suisse, les actions directement détenues représentent au moins 20% et
- b) les actions de PAT BVG au capital coté en bourse représentent 0,25% ou plus, au minimum toutefois CHF 1'000'000 et
- c) le bénéfice maximal possible après déduction s'élève à CHF 5'000 ou plus.

À la date de référence, CHF 974'076'000 ont été investis en actions suisses, dont CHF 843'024'000 dans des placements collectifs. CHF 131'052'000, soit 13,49% de l'investissement total, ont été investis directement dans des actions suisses. À la période de l'assemblée générale 2024, la condition a) n'a ainsi pas été satisfaite et les actionnaires n'ont pas exercé leurs droits de vote.⁵

La mesurabilité ou comparabilité, permettant de déterminer la durabilité d'un placement dans les marchés privés (private equity, private debt), s'avère très complexe. C'est la raison pour laquelle la PAT BVG décrit ces classes d'actifs de manière qualitative. Tous les partenaires utilisés dans ce domaine sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. De surcroît, ils possèdent leur propre stratégie climatique globale et soutiennent l'Accord de Paris visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les gérants de fortune externes mènent des recherches internes dans le domaine des GES et ont partiellement recours à cet effet à des spécialistes qui se concentrent uniquement sur ce sujet. Dans les mandats

Exercice des droits de vote

Placements en actions au 31.12.2024

Marchés privés

⁴ <https://svvk-asir.ch/fr/liste-d-exclusion/conditions-d-utilisation>

⁵ Plus de détails sur l'exercice des droits de vote à l'adresse <https://www.pat-bvg.ch/fr/downloads#/>

attribués par la PAT BVG, les critères utilisés sont essentiellement des critères d'exclusion et de restriction.

Dans la classe d'actifs Infrastructure, la PAT BVG investit CHF 1'500'000'000 dans des énergies renouvelables (parcs photovoltaïques / éoliens, centrales hydrauliques) et des projets d'infrastructure durables tels que l'électrification du transport, le recyclage du PET, etc.

S'agissant des biens immobiliers directement détenus, un plan de réduction carbone est en cours d'élaboration, avec pour objectif une amélioration notable de la compatibilité climatique. Voir également à ce sujet l'Info-Box, Immobilier Suisse, à la page 11 du présent rapport.

Biens immobiliers

Info-Box : Engagement⁶

Concept d'engagement de Finreon⁷

Le concept d'engagement de Finreon - via le Finreon Engagement Pool - combine de manière innovante les positions courtes et l'engagement. Le concept s'appuie sur la solution d'investissement Finreon Carbon Focus[®]. Dans la stratégie d'investissement, les entreprises cotées des pays développés sont analysées sur la base des données climatiques d'ISS ESG et sont surpondérées, sous-pondérées, exclues ou font l'objet d'une thésaurisation dans le portefeuille en fonction de leur performance climatique. Il en résulte que le côté court du portefeuille se compose des entreprises qui émettent le plus de CO₂ par secteur. Ces entreprises, qui produisent des émissions de CO₂ très élevées tant en valeur absolue que comparée aux autres entreprises de leur secteur, sont informées de manière proactive de cette pression dans le cadre de notre concept d'engagement, ce qui renforce le signal (négatif) du marché et encourage un dialogue transparent pour un avenir à faibles émissions de CO₂

Statistiques d'engagement

Le cycle d'engagement a duré de mai 2023 à mai 2024. Il a commencé avec le premier *avis de position courte* (avec l'enquête) envoyé aux entreprises ayant fait l'objet d'une thésaurisation.

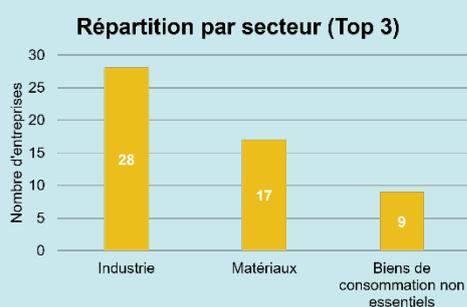
Nombre total d'entreprises ayant fait l'objet d'une thésaurisation	235
Nombre total d'entreprises ayant réagi	89

⁶ Voir également l'empreinte CO₂ des actions mondiales de la PAT BVG calculée par Finreon à la page 10 de ce rapport

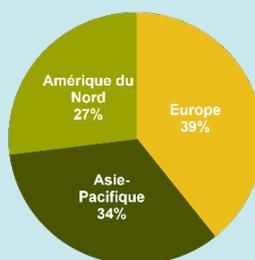
⁷ Source: Finreon, voir le résumé du rapport d'engagement de Finreon en annexe de ce rapport

Informations essentielles sur les entreprises ayant réagi en matière d'émissions de gaz à effet de serre :

- ➔ responsables de 1'308'587'542 tonnes de CO₂ (portée 1 et 2)⁸
- ➔ représente 28,5 % du total des émissions des entreprises cotées des pays développés



Regionenaufteilung



La PAT BVG surveille le respect des critères ESG dans ses placements et travaille en étroite collaboration avec des partenaires signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle assure ainsi l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse et la gestion du portefeuille.

Contrôle et engagement

En mars 2024, l'Alliance Climatique Suisse dénombre dans son «Rating climatique placements mobiliers» quelque 420 institutions de prévoyance avec un volume d'investissement avoisinant les 90%. La PAT BVG affiche la note «Good Practice».⁹ La PAT BVG participe activement au test climatique PACTA 2024 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

⁸ Source : Toutes les données liées au CO₂ proviennent de l'ISS ESG. Sauf indication contraire, toutes les données du rapport se réfèrent aux émissions de portée 1 et 2 (tCO₂e) de l'année de référence 2021. Évaluation du risque lié au carbone: L'évaluation du risque lié au carbone de l'ISS ESG est une évaluation globale et prospective du risque lié au climat des entreprises sur une échelle de 0 (très faible performance) à 100 (très bonne performance).

⁹ <https://alliance-climatique.ch/campagnes/caisses-de-pension/>

4 Partie quantitative

L'analyse quantitative des placements a été menée par Picard Angst. Toutes les évaluations relatives aux classes d'actifs ci-dessous sont annexées au rapport sur la durabilité pour chaque classe d'actifs. Les indicateurs ESG sont calculés à l'aide de la base de données MSCI ESG.

Analyse quantitative du portefeuille de la PAT BVG

	Part des fortunes ¹⁰	Disponibilité Indicateur ¹¹	Taux de transparence II
Liquidité	3,3%		
Obligations CHF	3,4%	2,3% →	67,4%
Obligations mondiales	9,2%	9,2% →	100,0%
Actions Suisse	8,5%	8,5% →	100,0%
Actions mondiales	15,1%	15,1% →	100,0%
Actions marchés émergents	5,2%	5,2% →	100,0%
Or	1,7%		
Marchés privés	14,1%		
Infrastructure	10,0%		
Immobilier	29,5%		
Total	100,0%		
Taux de transparence I	41,4%		

Quelle: Reporting PAT BVG per 31.12.2024 und eigene Berechnungen

Le **taux de transparence I** calcule la part de la fortune de la PAT BVG pour laquelle des indicateurs ESG sont présentés en pourcentage. Au 31/12/2024, la part des classes d'actifs mesurables en obligations et actions de la PAT BVG s'élève à 41,4%, soit 4,12 milliards de CHF.

Fortune mesurable

Le **taux de transparence II** calcule la part par catégorie de placement pour laquelle l'indicateur est disponible, en pourcentage, mesurée par rapport à la capitalisation boursière. Selon le tableau ci-dessus, un taux de transparence II de 100% est atteint, à l'exception des obligations en CHF. Pour les obligations en CHF, le taux de transparence II atteint 67,4%. Le petit tiers, qui n'est pas calculable, est constitué de placements dans un fonds hypothécaire ou dans un dépôt à terme.

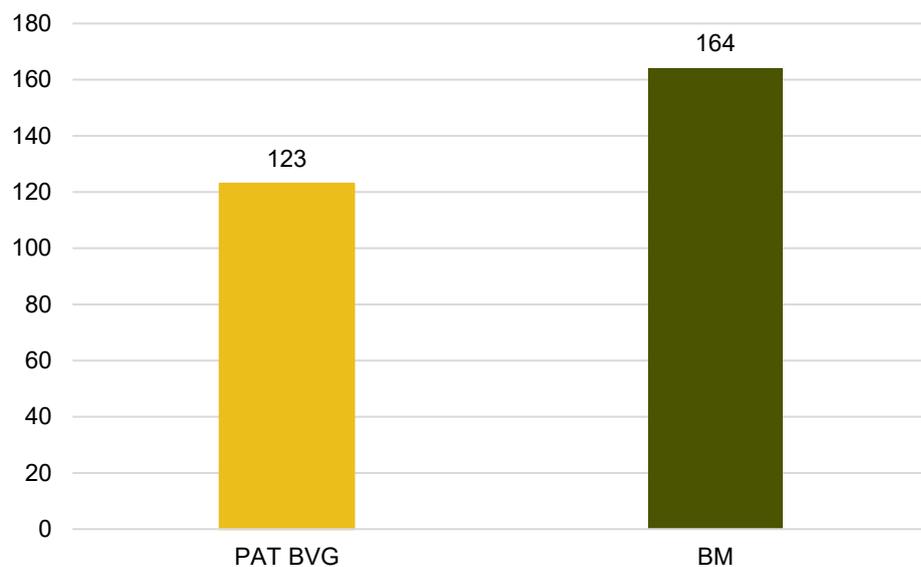
¹⁰ Source: Rapport de la PAT BVG au 31/12/2024

¹¹ En termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le taux de transparence I du portefeuille de la PAT BVG conduit à l'état réel suivant dans la catégorie Corporates ou Governments pour les émissions de gaz à effet de serre (portée 1+2¹²)

Intensité (tCO₂e / CA en millions de CHF)

Corporates

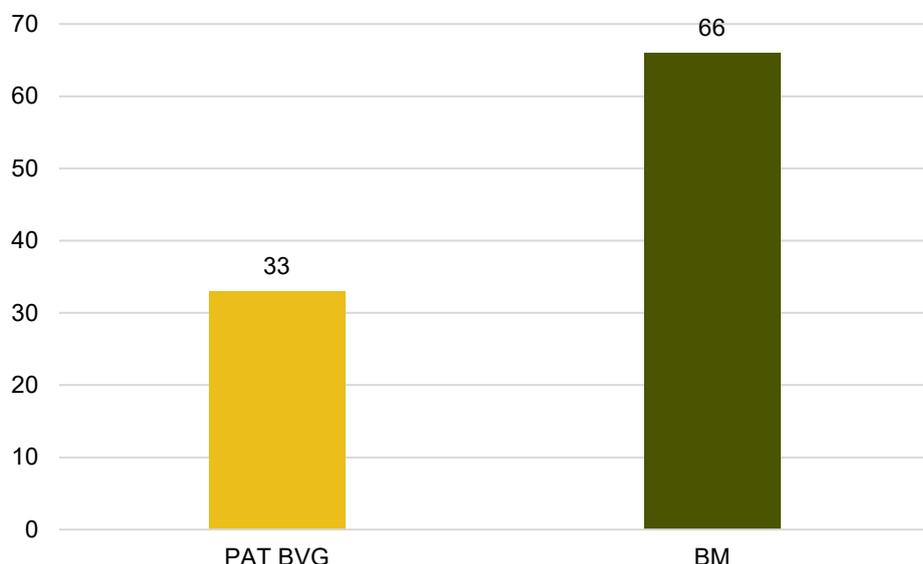


Source: Picard Angst: ASIP Reporting – PAT BVG

L'intensité des gaz à effet de serre mesurée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires selon le taux de transparence est comparée au benchmark (BM) calculé pour la PAT BVG.

¹² Scope 1: émissions directes résultant des activités d'une entreprise. Scope 2: émissions indirectes résultant de la production d'énergie et provenant de l'électricité ou du chauffage achetés en externe par une entreprise.

Empreinte carbone (tCO₂e / investissement en millions de CHF)



Source: Picard Angst: ASIP Reporting – PAT BVG

L’empreinte de gaz à effet de serre mesurée en tonnes par million de CHF de chiffre d’affaires selon le taux de transparence est comparée au benchmark (BM) calculé pour la PAT BVG.

Le risque carbone de la PAT BVG est modéré en termes d’intensité et faible en termes d’empreinte.¹³

Les émissions de gaz à effet de serre sont restées pratiquement inchangées par rapport à 2023 au niveau du portefeuille global. Au niveau des classes d’actifs, les obligations en CHF et mondiales ont sans exception enregistré des valeurs plus élevées en termes d’intensité et d’empreinte. Elles sont compensées par l’amélioration des indicateurs des actions suisses et des actions mondiales.

L’intensité (tonnes/PIB nominal en millions de CHF) ou l’intensité des gaz à effet de serre¹⁴ pour les obligations d’État atteint un niveau modéré de 493 pour le portefeuille global de la PAT BVG. Il s’agit d’une légère amélioration par rapport à la mesure de 2023. Pour cet indicateur, la PAT BVG est pratiquement au même niveau que le benchmark. Les moteurs de cet indicateur sont notamment les obligations d’État des marchés émergents.

Governments

L’exposition aux combustibles fossiles¹⁵ se situe à 3.0% pour le charbon (Année précédente 0,5 %) et à 8,4% pour le pétrole et le gaz (Année précédente 8,2%). Cet

Exposition aux combustibles fossiles

¹³ Le risque carbone est classé dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (>= 525).

¹⁴ Le point de données représente l’intensité des gaz à effet de serre (intensité GES) d’une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus ce chiffre est élevé, plus l’intensité carbone d’une économie est importante. Sont pris en considération les gaz à effet de serre suivants, spécifiés dans le protocole de Kyoto: le dioxyde de carbone, l’oxyde nitreux, les hydrofluorocarbones, les perfluorocarbones et l’hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle pour les données d’intensité spécifiques aux entreprises (intensité scope 1+2 normalisée en référence aux tonnes par million de CHF de chiffre d’affaires).

¹⁵ Part d’investissement dans des entreprises exerçant des activités (plus de 0%) et réalisant leurs recettes dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz

indicateur permet de savoir si une entreprise réalise des recettes directement avec des combustibles fossiles et n'est pas inclus dans les émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation de l'exposition aux combustibles fossiles s'explique par une adaptation de la méthodologie de mesure par MSCI. Outre le charbon destiné à la production d'énergie, le charbon utilisé pour la production de métaux est désormais inclus dans le calcul. En conséquence, la part augmente par rapport à l'année précédente.

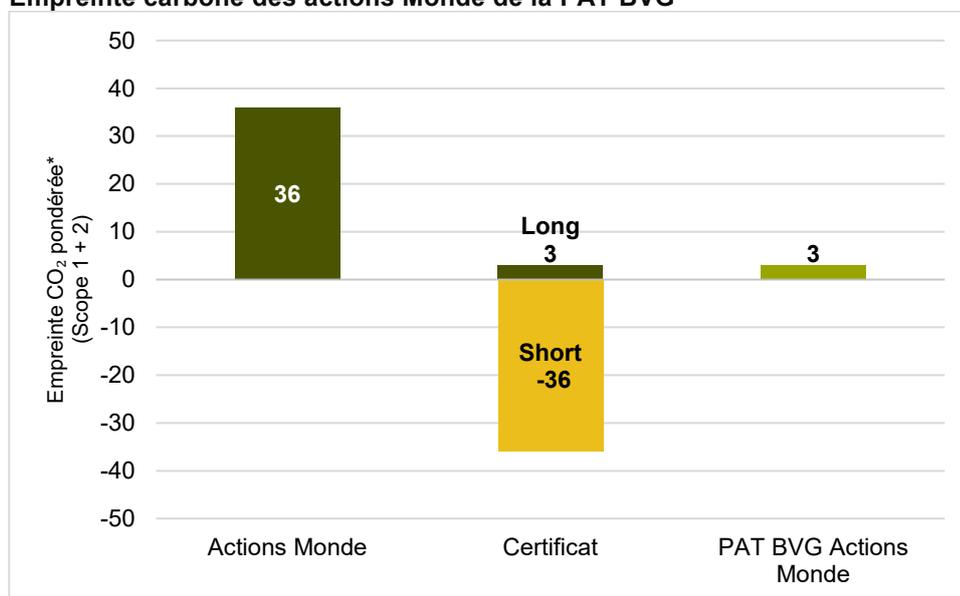
La part des entreprises au sein du taux de transparence I avec un engagement vérifié en faveur du net zéro et des objectifs intermédiaires crédibles est de 42,5 %, soit une augmentation insignifiante par rapport à l'année 2023. Cet indicateur atteint cette année un niveau de crédibilité plus élevé, car des critères plus stricts ont été appliqués lors de la mesure.

Transition en faveur du net zéro

L'empreinte carbone de la part totale d'actions Monde de CHF 1.50 milliard est neutralisée. Le bilan carbone financé des portefeuilles est obtenu par imputation proportionnelle des émissions de gaz à effet de serre causées par les entreprises détenues dans le portefeuille. L'imputation est réalisée selon la pondération correspondante du portefeuille de la PAT BVG. En conséquence, le bilan carbone financé des portefeuilles reflète les émissions réelles de CO₂, non causées physiquement de la PAT BVG par rapport aux émissions de CO₂ causées par les entreprises détenues dans le portefeuille. Cette information est représentée dans le graphique suivant.

Élément constitutif Finreon¹⁶

Empreinte carbone des actions Monde de la PAT BVG



Source: Finreon – Rapport sur l'empreinte carbone de la PAT BVG du 31.12.2024

* en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de valeur d'entreprise, trésorerie comprise (EVIC)

¹⁶ Finreon – Rapport sur l'empreinte carbone de la PAT BVG du 31.12.2024

Info-Box: projet de construction du lotissement «Bahnweid à Deitingen»

À Deitingen, la PAT BVG a construit un lotissement de trois bâtiments prêts à être occupés en avril 2025. Ce lotissement durable se trouve à proximité immédiate de la gare, ce qui le rend parfaitement accessible par les transports publics.

Dans le domaine de la durabilité sociale, le lotissement séduit par son concept architectural, qui comprend deux vastes zones de rencontres.

Les zones de rencontres favorisent les contacts communautaires et sociaux entre les résidents.



Source: <https://www.bahnweid-deitingen.ch/>

Dans l'un des trois bâtiments se trouve une cour intérieure couverte et inondée de lumière, dont l'aménagement et le mobilier invitent les résidents à y flâner. La végétation assure un climat intérieur idéal. Qui plus est, une salle de jeux pour enfants meublée est à la disposition des résidents pour un usage commun.

La deuxième zone de rencontres est située à l'extérieur, entre les bâtiments. Cette vaste zone extérieure est équipée d'un pavillon, de bancs ainsi que d'un barbecue et d'une fontaine. Les espaces verts invitent à la détente.

Lors de la phase de planification, une évaluation SNBS (Standard de Construction Durable Suisse) a été réalisée pour le lotissement, qui sera vérifiée après l'achèvement des travaux.

La construction des bâtiments est réalisée en dur, mais la façade est réalisée en bois. Du bois portant le label «bois suisse» a été utilisé pour la façade. Les fenêtres sont en bois-métal avec un triple vitrage. La production de chaleur se fait par une pompe à chaleur fonctionnant avec les eaux souterraines. Qui plus est, il y a une installation photovoltaïque sur le toit qui produit de l'électricité durable pour la production de chaleur et pour les résidents. Dans la mesure du possible, les locataires consomment eux-mêmes l'électricité verte photovoltaïque grâce à un système de consommation personnelle (SCP).



Source: <https://www.bahnweid-deitingen.ch/>

Dans le domaine de l'électromobilité également, afin d'anticiper l'avenir, toutes les places de parking ont été préparées pour être équipées d'une station de charge. Ainsi, les résidents ont la possibilité de faire installer une station de charge afin de recharger leur voiture électrique en cas de besoin.

Ce projet de construction souligne les efforts de la PAT BVG afin de mettre l'accent sur la durabilité dans ses projets de construction. La durabilité est prise en compte et elle est évaluée de manière globale dans ses trois dimensions: écologique, économique et sociale. Ce projet représente une nouvelle étape vers un portefeuille immobilier durable.

Annexe

- Picard Angst: Rapport ASIP - Portefeuille globale de la PAT BVG mesurable au 31/12/2024
- Picard Angst: Rapport ASIP - Classes d'actifs de la PAT BVG mesurables au 31/12/2024
- Finreon : rapport sur le carbone pour la PAT BVG au 31/12/2024
- Finreon: le concept d'engagement



Daniel Eberhard
Responsable adjoint des placements de fortune

+41 71 556 34 02

daniel.eberhard@pat-bvg.ch

Fondation de prévoyance pour les médecins et vétérinaires PAT BVG

Direction et prévoyance

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall

Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch

Secteur immobilier

PAT BVG
Lindenrain 4
3012 Berne

Tél. +41 31 330 22 62
www.pat-bvg.ch
immo@pat-immo.ch